

## RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

### 1.1. Identificateur de produit

Nom de la substance	Résine polyamide
Nom commercial de la substance	UNI-REZ™ 2656
Numéro d'identification	-
Numéro d'enregistrement	-
Synonymes	Aucun(e)(s).
Numéro de la FDS	8772
Code de produit	200000000317
Date de publication	le 04-Février-2017
Numéro de version	3,0
Date de révision	le 11-Août-2022
Date de la version remplacée	le 15-Janvier-2019

### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées	Utilisations industrielles: Utilisations de substances en tant que telles ou en préparations sur si-tes industriels. Formulation [mélange] de préparations et/ou reconditionnement (sauf alliages).
Utilisations déconseillées	Aucun connu.

### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Nom de la société	Kraton Chemical B.V.
Adresse	Transistorstraat 16, 1322 CE Almere, Les Pays-Bas
Téléphone	+31 36 546 2800
Adresse e-mail	regulatory.eu@kraton.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence EU NCEC +44 1865 407 333

## RUBRIQUE 2: Identification des dangers

### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

Les dangers physiques, sanitaires et environnementaux de la substance ont été évalués et/ou testés, et la classification suivante s'applique.

#### Classification conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP) et ses amendements

Cette substance ne répond pas aux critères de classification du règlement (CE) 1272/2008 et ses amendements.

**Résumé des dangers** Les charges statiques accumulées lors du vidage de l'emballage dans ou à proximité de vapeurs inflammables peuvent provoquer un incendie instantané.

### 2.2. Éléments d'étiquetage

#### Étiquetage selon le règlement (CE) no 1272/2008 tel que modifié

Contient :	Résine polyamide
Pictogrammes de danger	Aucun(e)(s).
Mention d'avertissement	Aucun(e)(s).
Mentions de danger	La substance ne répond pas aux critères de classification.

#### Mentions de mise en garde

Prévention	Suivre les règles de bonnes pratiques chimiques.
Intervention	Se laver les mains après l'usage.
Stockage	Conserver à l'écart de matières incompatibles.
Élimination	Éliminer les rejets et les déchets conformément aux règlements municipaux.

Informations supplémentaires de l'étiquette Aucun(e)(s).

## 2.3. Autres dangers

Les charges statiques accumulées lors du vidage de l'emballage dans ou à proximité de vapeurs inflammables peuvent provoquer un incendie instantané. Ce mélange ne contient aucune substance évaluée comme vPvB/PBT selon l'annexe XIII du règlement (CE) n° 1907/2006. Ce produit ne contient pas de composants considérés comme possédant des propriétés perturbant le système endocrinien selon l'article 57, point f) de REACH, le règlement (UE) 2017/2100 ou le règlement (UE) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

## RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

### 3.1. Substances

#### Informations générales

Nom chimique	en %	N° CAS/n° CE	Numéro d'enregistrement REACH	Numéro index	Remarques
Résine polyamide	99-100	Confidentiel	-	-	
<b>Classification : -</b>					

Autres composants sous les niveaux déclarables 2.001

#### Liste des abréviations et des symboles pouvant être utilisés ci-avant

CLP : Règlement n° 1272/2008.

DSD : Directive 67/548/CEE.

M : facteur M

vPvB : substance très persistante et très bioaccumulable.

PBT: substance persistante, bioaccumulable et toxique.

#: Des limites communautaires d'exposition sur le lieu de travail ont été assignées à cette substance.

## RUBRIQUE 4: Premiers secours

#### Informations générales

Consulter un médecin en cas de symptômes. Vérifier que le personnel médical est conscient des substances impliquées et prend les mesures de protection individuelles appropriées.

#### 4.1. Description des premiers secours

##### Inhalation

En cas d'exposition à des teneurs excessives en poussières ou en émanations, sortir à l'air libre. Si une toux ou d'autres symptômes se manifestent, obtenir une assistance médicale.

##### Contact avec la peau

En cas de brûlure par contact avec du produit chaud, refroidir le produit fondu adhérent à la peau le plus rapidement possible à l'eau et consulter un médecin pour le décoller et traiter les brûlures. Laver immédiatement la peau avec de l'eau et du savon. Consulter un médecin si une irritation se développe et persiste.

##### Contact avec les yeux

Si le produit chaud entre en contact avec les yeux, laver immédiatement avec de l'eau pendant au moins 15 minutes et solliciter des soins médicaux. Laver immédiatement les yeux à grande eau pendant au moins 15 minutes. Les personnes portant des lentilles de contact doivent autant que possible les enlever. Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.

##### Ingestion

Contactez immédiatement un médecin ou un centre antipoison. Faire vomir uniquement à la demande du personnel médical. Ne jamais faire ingérer quoi que ce soit à une personne inconsciente.

#### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

L'exposition peut entraîner inconfort, rougeur et irritation transitoire.

#### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Appliquer un traitement symptomatique.

## RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

#### Risques généraux d'incendie

Les charges statiques accumulées lors du vidage de l'emballage dans ou à proximité de vapeurs inflammables peuvent provoquer un incendie instantané.

#### 5.1. Moyens d'extinction

##### Moyens d'extinction appropriés

Brouillard d'eau. Mousse. Agent chimique sec. Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>).

##### Moyens d'extinction inappropriés

En cas d'incendie ne pas utiliser de jet d'eau car cela dispersera le feu.

#### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

En cas d'incendie, des gaz dangereux pour la santé peuvent être produits. Lors de sa décomposition, ce produit émet du monoxyde de carbone, du gaz carbonique et/ou des hydrocarbures de faible masse moléculaire.

#### 5.3. Conseils aux pompiers

##### Équipements de protection particuliers des pompiers

Porter un appareil respiratoire autonome et un vêtement de protection complet en cas d'incendie.

##### Procédures spéciales de lutte contre l'incendie

Porter un équipement de protection adéquat. Éloigner les récipients de l'incendie si cela peut se faire sans risque.

#### Méthodes particulières d'intervention

Employer des méthodes normales de lutte contre l'incendie et tenir compte des dangers associés aux autres substances présentes.

## RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

<b>Pour les non-secouristes</b>	Porter un équipement de protection approprié.
<b>Pour les secouristes</b>	Tenir à l'écart le personnel superflu. Utiliser les protections individuelles recommandées dans la rubrique 8 de la FDS.

**6.2. Précautions pour la protection de l'environnement** Éviter le rejet à l'égout et dans les environnements terrestres et les cours d'eau.

**6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage** Ramasser et éliminer le produit déversé comme l'indique la rubrique 13. Tenter de récupérer le produit libéré, si cela est possible.

**6.4. Référence à d'autres rubriques** Pour s'informer sur la protection individuelle, voir la rubrique 8. Pour les conseils relatifs à l'élimination, voir la rubrique 13.

## RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

**7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger** Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles – Ne pas fumer. Éviter la chaleur, les étincelles, les flammes nues et les autres sources d'inflammation. Ne pas fumer. Mettre le récipient et l'équipement de transfert à la terre afin d'éviter la formation d'étincelles d'électricité statique. Éviter le contact avec le produit chaud. Éviter de respirer les vapeurs de la substance chauffée. Éviter le rejet dans l'environnement. Suivre les règles de bonnes pratiques chimiques. Respecter les précautions stipulées dans les fiches SDS (Fiches de données de sécurité)/des étiquettes même après la vidange des conteneurs, ceux-ci pouvant encore comporter des résidus du produit.

**7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités** Éloigner de la chaleur, des étincelles et des flammes nues. Conserver dans l'emballage d'origine à fermeture étanche. Garder les récipients fermés lorsqu'ils ne sont pas utilisés. Conserver à température et à pression atmosphérique ambiante. Conserver à l'écart des matières incompatibles (voir la Section 10 de la présente FDS).

**7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)** Donnée inconnue.

## RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1. Paramètres de contrôle

**Limites d'exposition professionnelle** Il n'y a pas de limites d'exposition pour ce ou ces ingrédients.

**Valeurs limites biologiques** Il n'y a pas de limites d'exposition biologique pour ce ou ces ingrédients.

**Procédures de suivi recommandées** Suivre les procédures standard de surveillance.

**Doses dérivées sans effet (DDSE)** Donnée inconnue.

**Concentrations prédites sans effet (PNEC)** Donnée inconnue.

### 8.2. Contrôles de l'exposition

**Contrôles techniques appropriés** La ventilation doit être suffisante pour évacuer et empêcher efficacement l'accumulation de poussières ou d'émanations susceptibles d'être générées lors de la manipulation ou du traitement thermique. Assurer une bonne ventilation générale (généralement 10 renouvellements d'air à l'heure). Le taux de renouvellement d'air devrait être adapté aux conditions. Si c'est approprié, clôtures de processus d'utilisation, ventilation d'échappement locale, ou d'autres commandes de technologie pour maintenir les niveaux aéroportés au-dessous des limites recommandées d'exposition. Si des limites d'exposition n'ont pas été établies, maintenez les niveaux aéroportés à un niveau acceptable.

### Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

<b>Informations générales</b>	Choisir l'équipement de protection conformément aux normes CEN en vigueur et en coopération avec le fournisseur de l'équipement de protection.
<b>Protection des yeux/du visage</b>	Porter un écran facial lors de toute manipulation du matériau fondu. Porter des lunettes de sécurité à écrans latéraux.
<b>Protection de la peau</b>	
- <b>Protection des mains</b>	Porter des gants appropriés et résistant aux produits chimiques. Suivre les recommandations du fournisseur pour le choix des gants adéquats.
- <b>Autres</b>	Porter un vêtement de protection et des gants appropriés. Porter des gants d'isolation thermique en caoutchouc et les vêtements propres à prévenir les brûlures causées par la chaleur lorsque le produit est fondu.
<b>Protection respiratoire</b>	Si les contrôles techniques ne maintiennent pas les concentrations atmosphériques en-dessous des limites d'exposition recommandées (où applicable) ou à un niveau acceptable (dans les pays où les limites d'exposition ne sont pas établies), porter un appareil respiratoire homologué.
<b>Risques thermiques</b>	Porter des équipements de protection contre la chaleur, si nécessaire.

## Mesures d'hygiène

Toujours adopter de bonnes pratiques d'hygiène personnelle, telles que se laver après avoir manipulé la substance et avant de manger, de boire ou de fumer. Nettoyer régulièrement la tenue de travail et l'équipement de protection pour éliminer les contaminants. La présence d'une fontaine de rinçage des yeux et de douches d'urgence est recommandée.

## Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

La personne en charge de la gestion environnementale doit être informée en cas de rejet majeur de produit. Vérifier la conformité des émissions de la ventilation ou de l'équipement de procédé aux exigences de la réglementation relative à la protection de l'environnement. Il peut être nécessaire d'installer des épurateurs ou des filtres ou d'effectuer des modifications techniques sur l'équipement de procédé pour réduire les émissions jusqu'à des teneurs acceptables.

## RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	Solide.
Forme	Granulés.
Couleur	Ambre.
Odeur	Amine douce
Point de fusion/point de congélation	Donnée inconnue.
Boiling point or initial boiling point and boiling range	Donnée inconnue.
Inflammabilité (solide, gaz)	Donnée inconnue.
<b>Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité</b>	
limite inférieure d'inflammabilité (%)	Donnée inconnue.
limite supérieure d'inflammabilité (%)	Donnée inconnue.
Point d'éclair	271,0 °C (519,8 °F) Cleveland coupe ouverte Les données sont pour un produit similaire.
Température d'auto-inflammabilité	Donnée inconnue.
Température de décomposition	Donnée inconnue.
pH	Donnée inconnue.
<b>Solubilité(s)</b>	
Solubilité (dans l'eau)	< 0,1 en % à 25°C
Coefficient de partage: n-octanol/eau	Donnée inconnue.
Pression de vapeur	< 0,001 mm Hg à 20 °C
Densité de vapeur	Donnée inconnue.
Densité relative	0,97 à 25°C/25°C(L'EAU= 1)
Particle characteristics	Donnée inconnue.
<b>Other safety characteristics</b>	
Famille chimique	Résine polyamide
Densité	970,00 kg/m <sup>3</sup>
Taux d'évaporation	0 n-BuAc=1 évalué
Pourcent volatils	0 en % en poids évalué
Point de ramollissement	125 °C (257 °F) Ring & Ball
Viscosité	11000 cP à 190°C
Matière sèche pesée	100 en %

## RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité	Le produit est stable et non réactif dans des conditions normales d'utilisation, de stockage et de transport.
10.2. Stabilité chimique	Ce produit est stable dans des conditions normales.
10.3. Possibilité de réactions dangereuses	Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation.
10.4. Conditions à éviter	Agents oxydants forts. Chaleur, flammes et étincelles. Contact avec des substances incompatibles.
10.5. Matières incompatibles	Agents oxydants forts.
10.6. Produits de décomposition dangereux	Lors de sa décomposition, ce produit émet une épaisse émanation âcre, avec production de monoxyde et de dioxyde de carbone, d'eau et d'autres substances issues de la combustion.

## RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

**Informations générales** L'exposition professionnelle à la substance ou au mélange peut provoquer des effets indésirables.

### Informations sur les voies d'exposition probables

**Inhalation** L'inhalation des vapeurs/émanations créées en chauffant ce produit peut causer une irritation respiratoire avec mal de gorge, toux ou difficultés respiratoires.

**Contact avec la peau** Le produit fondu provoque des brûlures thermiques.

**Contact avec les yeux** Le produit fondu provoque des brûlures thermiques. Les émanations dégagées pendant le traitement thermique peuvent entraîner une irritation des yeux.

**Ingestion** Peut causer des gênes en cas d'ingestion. Cependant, l'ingestion est une voie primaire d'exposition professionnelle peu probable.

**Symptômes** L'exposition peut entraîner inconfort, rougeur et irritation transitoire.

### 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

**Toxicité aiguë** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Composants	Espèce	Résultats d'essais
Résine polyamide		
<b>Aiguë</b>		
<b>Orale</b>		
DL50	Rat	> 5000 mg/kg, 14 jours At this dose no death occurred.; Les données sont pour un produit similaire. ; OCDE 401

\* Les estimations concernant le produit peuvent être basées sur des données de composants supplémentaires non affichées.

**Corrosion cutanée/irritation cutanée** Le produit fondu provoque des brûlures thermiques.

**Lésions oculaires graves/irritation oculaire** Le produit fondu provoque des brûlures thermiques. Les émanations dégagées pendant le traitement thermique peuvent entraîner une irritation des yeux.

**Sensibilisation respiratoire** N'est pas un sensibilisateur de la peau.

**Sensibilisation cutanée** Aucune sensibilisation cutanée n'est attendue pour ce produit.

**Sensibilisation**  
Résine polyamide

Test de Buehler, Non sensibilisant pour la peau. ; Data is for similar product. ;  
Résultat: Négatif  
Espèce: Cochon d'Inde  
Organe: Peau

**Mutagénicité sur les cellules germinales** Il n'existe aucune données indiquant que ce produit, ou tout composant présent à des taux supérieurs à 0,1%, soit mutagène ou génétoxique.

**Cancérogénicité** Ce produit n'est pas considéré comme cancérogène par l'IARC, l'ACGIH, le NTP et l'OSHA.

**Hongrie. Ordonnance (hongr. EÜM) n° 26/2000 relative à la protection contre les substances cancérogènes sur le lieu de travail et la prévention des risques liés à l'exposition à ces dernières [et ses modifications]**

N'est pas listé.

**Toxicité pour la reproduction** Ce produit ne donne normalement pas lieu à des effets sur la reproduction ou le développement.

**Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition unique** Non classé.

**Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée** Non classé.

**Danger par aspiration** Ne constitue pas un danger par aspiration.

**Informations sur les mélanges et informations sur les substances** Aucune information disponible.

### 11.2. Informations sur les autres dangers

**Propriétés perturbant le système endocrinien** Ce produit ne contient pas de composants considérés comme possédant des propriétés perturbant le système endocrinien selon l'article 57, point f) de REACH, le règlement (UE) 2017/2100 ou le règlement (UE) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

**Autres informations** Donnée inconnue.

## RUBRIQUE 12: Informations écologiques

### 12.1. Toxicité

Le produit n'est pas classé comme dangereux pour l'environnement. Cependant, la possibilité que des déversements majeurs ou fréquents aient des effets nocifs ou dangereux pour l'environnement n'est pas exclue.

Composants		Espèce	Résultats d'essais
Résine polyamide			
<i>Aiguë</i>	CE50	Bactéries ( <i>Pseudomonas putida</i> )	> 1000 mg/l, 16 hr >> Hydrosolubilité ; Les données sont pour un produit similaire. ;
<b>Aquatique</b>			
Crustacé	CSEO	Puce d'eau ( <i>Daphnia magna</i> )	> 1000 mg/l, 48 hr Les données sont pour un produit similaire. ; OECD 202;
<i>Aiguë</i>			
Crustacé	EL50	Puce d'eau ( <i>Daphnia magna</i> )	> 1000 mg/l, 48 hr >> Hydrosolubilité ; Les données sont pour un produit similaire. ; OECD 202;

\* Les estimations concernant le produit peuvent être basées sur des données de composants supplémentaires non affichées.

### 12.2. Persistance et dégradabilité

Aucune donnée n'est disponible sur la biodégradabilité du produit.

### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

Aucune information disponible.

### Coefficient de partage n-octanol/eau (log Kow)

Donnée inconnue.

### Facteur de bioconcentration (FBC)

Donnée inconnue.

### 12.4. Mobilité dans le sol

Aucune information disponible.

### 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Ce mélange ne contient aucune substance évaluée comme vPvB/PBT selon l'annexe XIII du règlement (CE) n° 1907/2006.

### 12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Ce produit ne contient pas de composants considérés comme possédant des propriétés perturbant le système endocrinien selon l'article 57, point f) de REACH, le règlement (UE) 2017/2100 ou le règlement (UE) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

### 12.7. Autres effets néfastes

Aucun autre effet indésirable sur l'environnement (par exemple appauvrissement de la couche d'ozone, potentiel de formation photochimique d'ozone, perturbation endocrinienne, potentiel de réchauffement climatique) n'est attendu pour ce composant.

## RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

#### Déchets résiduels

Éliminer le produit conformément à la réglementation locale en vigueur. Les doublures intérieures ou récipients vides peuvent conserver des résidus de produit. N'éliminer cette matière et son récipient qu'en prenant toutes les précautions nécessaires (voir : Instructions relatives à l'élimination).

#### Emballage contaminé

Les récipients vides peuvent contenir des résidus de produit. Respecter les avertissements de l'étiquette même quand le récipient est vide. Les conteneurs vides doivent être acheminés vers un site agréé pour le traitement des déchets à des fins de recyclage ou d'élimination.

#### Code des déchets UE

Le code de déchet doit être attribué en accord avec l'utilisateur, le producteur et les services d'élimination de déchets.

#### Informations / Méthodes d'élimination

Recueillir et réutiliser ou éliminer dans des récipients scellés en décharge agréée.

#### Précautions particulières

Détruire conformément à toutes les réglementations applicables.

## RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

### ADR

#### 14.1. Numéro ONU

Donnée inconnue.

#### 14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

Donnée inconnue.

#### 14.3. Classe(s) de danger pour le transport

##### Classe

Donnée inconnue.

##### Risque subsidiaire

-

##### No. de danger (ADR)

Donnée inconnue.

##### Code de restriction en tunnel

Donnée inconnue.

#### 14.4. Groupe d'emballage

Donnée inconnue.

<b>14.5. Dangers pour l'environnement</b>	Non.
<b>14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur</b>	Donnée inconnue.

#### RID

<b>14.1. Numéro ONU</b>	Donnée inconnue.
<b>14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU</b>	Donnée inconnue.
<b>14.3. Classe(s) de danger pour le transport</b>	
<b>Classe</b>	Donnée inconnue.
<b>Risque subsidiaire</b>	-
<b>14.4. Groupe d'emballage</b>	Donnée inconnue.
<b>14.5. Dangers pour l'environnement</b>	Non.
<b>14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur</b>	Donnée inconnue.

#### ADN

<b>14.1. Numéro ONU</b>	Donnée inconnue.
<b>14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU</b>	Donnée inconnue.
<b>14.3. Classe(s) de danger pour le transport</b>	
<b>Classe</b>	Donnée inconnue.
<b>Risque subsidiaire</b>	-
<b>14.4. Groupe d'emballage</b>	Donnée inconnue.
<b>14.5. Dangers pour l'environnement</b>	Non.
<b>14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur</b>	Donnée inconnue.

#### IATA

<b>14.1. UN number</b>	Not available.
<b>14.2. UN proper shipping name</b>	Not available.
<b>14.3. Transport hazard class(es)</b>	
<b>Class</b>	Not available.
<b>Subsidiary risk</b>	-
<b>14.4. Packing group</b>	Not available.
<b>14.5. Environmental hazards</b>	No.
<b>14.6. Special precautions for user</b>	Not available.

#### IMDG

<b>14.1. UN number</b>	Not available.
<b>14.2. UN proper shipping name</b>	Not available.
<b>14.3. Transport hazard class(es)</b>	
<b>Class</b>	Not available.
<b>Subsidiary risk</b>	-
<b>14.4. Packing group</b>	Not available.
<b>14.5. Environmental hazards</b>	
<b>Marine pollutant</b>	No.
<b>EmS</b>	Not available.
<b>14.6. Special precautions for user</b>	Not available.

**14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC** Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

## RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

**15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

Réglementations de l'UE

**Règlement (CE) n° 1005/2009 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone, Annexe I et II, avec ses modifications**

N'est pas listé.

**Règlement (CE) 2019/1021 concernant les polluants organiques persistants (refonte), et ses modifications**

N'est pas listé.

**Règlement (UE) n° 649/2012 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux, Annexe I, partie 1 et ses modifications**

N'est pas listé.

**Règlement (UE) n° 649/2012 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux, Annexe I, partie 2 et ses modifications**

N'est pas listé.

**Règlement (UE) n° 649/2012 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux, Annexe I, partie 3 et ses modifications**

N'est pas listé.

**Règlement (UE) n° 649/2012 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux, Annexe V et ses modifications**

N'est pas listé.

**Règlement (CE) n° 166/2066 concernant la création d'un registre européen des rejets et des transferts de polluants, Annexe II, avec ses modifications**

N'est pas listé.

**Règlement (EC) n° 1907/2006 (REACH), Article 59, paragraphe 10, Liste des substances candidates actualisée par l'ECHA**

N'est pas listé.

#### **Autorisations**

**Règlement (CE) n° 1907/2006, REACH, Annexe XIV Substance soumise à autorisation, et ses amendements**

N'est pas listé.

#### **Restrictions d'utilisation**

**Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH), Annexe XVII, Substances soumises à restrictions de mise sur le marché et d'utilisation, et ses modifications**

N'est pas listé.

**Directive 2004/37/CE : concernant la protection des travailleurs contre les risques liés à l'exposition à des agents cancérigènes ou mutagènes au travail, avec ses modifications**

N'est pas listé.

#### **Autres réglementations UE**

**Directive 2012/18/UE concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses, et ses modifications**

N'est pas listé.

#### **Autres réglementations**

Cette fiche de données de sécurité est conforme aux spécifications du Règlement (CE) N° 1907/2006. Le produit est classé et étiqueté conformément au Règlement (CE) 1272/2008 (Règlement CLP) et à ses amendements.

#### **Réglementations nationales**

Se conformer à la réglementation nationale concernant l'emploi des agents chimiques.

#### **15.2. Évaluation de la sécurité chimique**

Aucune évaluation de sécurité chimique n'a été mise en œuvre.

#### **Classe de danger pour l'eau**

**AwSV (Manipulation des substances dangereuses pour l'eau, Allemagne)**

Non-hazardous to water

### **RUBRIQUE 16: Autres informations**

#### **Liste des abréviations**

Donnée inconnue.

#### **Références**

Donnée inconnue.

#### **Informations sur la méthode d'évaluation utilisée pour classer le mélange**

Sans objet.

#### **Le texte des mentions H des sections 2 à 15 n'est reproduit que partiellement**

Aucun(e)(s).



**Informations de révision**

RUBRIQUE 2: Identification des dangers: 2,3. Autres dangers  
RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle: Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement  
RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques: Propriétés perturbant le système endocrinien  
RUBRIQUE 12: Informations écologiques: 12,6. Propriétés perturbant le système endocrinien  
RUBRIQUE 12: Informations écologiques: 12,5. Résultats des évaluations PBT et vPvB  
RUBRIQUE 16: Autres informations: Clause de non-responsabilité  
Données réglementaires relatives au danger : Europe - UE  
GHS: Classification

**Informations de formation**

Suivre les instructions dispensées pendant la formation lors de la manipulation de ce matériau.

**Clause de non-responsabilité**

KRATON CORPORATION encourage chaque client ou destinataire de cette fiche signalétique de sécurité à l'examiner attentivement et à chercher conseil auprès d'un expert, dans la mesure où cela est nécessaire et approprié, afin de prendre conscience et de comprendre les données qu'elle contient ainsi que les éventuels dangers associés au produit. Les informations contenues dans ce document, à la date du présent document, sont fondées sur les connaissances actuelles, obtenues auprès de sources fiables et établies avec notre capacité raisonnable et en toute bonne foi. De telles informations ne représentent aucune garantie ou assurance, et n'établissent aucune obligation légale de la part de/des auteur(s), de l'un de ses/leurs employés ou de l'une de ses/leurs filiales. Les informations sont seulement fournies à titre indicatif et leur exhaustivité n'est pas garantie. Les informations ne constituent pas une garantie au titre des propriétés, des caractéristiques, des qualités ou des spécifications d'un produit spécifique.

Les informations concernent uniquement le produit spécifique désigné tel qu'il est expédié et ne sont peut-être pas valables pour un tel produit utilisé en combinaison avec d'autres matériaux ou produits, ou dans tout processus, sauf mention contraire expresse dans le présent document. Nul de ce qui est exposé dans ce document ne doit être interprété en tant que recommandation ou licence d'utilisation d'un quelconque produit présentant un conflit avec, ou comme l'affirmation, des droits exclusifs d'exploitation existants. Il appartient en définitive au seul utilisateur de déterminer si l'utilisation envisagée d'un produit risque d'enfreindre de tels droits exclusifs d'exploitation. Les exigences réglementaires sont susceptibles d'être modifiées et peuvent varier d'un emplacement à l'autre. L'utilisateur/l'acheteur est responsable au final de déterminer si ses activités sont conformes à toute législation locale, fédérale et internationale et aux autorisations locales.

Nous, en notre nom et au nom de nos filiales, déclinons formellement toute responsabilité quant aux dommages ou blessures résultant de toute activité se rapportant aux informations contenues dans ce document. En raison de la prolifération des sources d'informations, nous ne sommes ni ne pouvons être tenus pour responsables des fiches signalétiques de sécurité obtenues auprès d'une source autre que nous-mêmes. Si vous avez obtenu une fiche signalétique de sécurité auprès d'une autre source, ou si vous n'êtes pas sûr du caractère actuel de la fiche signalétique de sécurité en votre possession, veuillez nous contacter pour obtenir la version la plus récente.

\*KRATON, the KRATON logo, the "Green Super Drop" logo, 1101, ABIETA, AQUATAC, BiaXam, BI-THIN, CENTURY, CENWAX, CirKular+, ELEXAR, ELLAMERA, E-LEXAR, HiMA, IMSS, IPD, NEXAR, PER-SUST, PriMul, RAD-THICK, REFLECTAID, REvolution, SYLFAT, SYLVABIND, SYLVABLEND, SYLVACLEAR, SYLVACOTE, SYLVADERM, SYLVAFUEL, SYLVAGEL, SYLVAGUM, SYLVALITE, SYLVAMIN, SYLVAPINE, SYLVAPRINT, SYLVARES, SYLVAROAD, SYLVAROS, SYLVASOLV, SYLVATAC, SYLVATAL, SYLVATRAXX, TER-SET, UNICLEAR, UNIDYME, UNIFLEX, UNI-REZ, UNI-TAC, and ZONATAC sont des marques commerciales, déposées ou non, de Kraton Corporation, ou de ses filiales ou sociétés affiliées, dans un ou plusieurs pays, mais pas dans tous les pays.

©2016-2022 Kraton Corporation